

marché saturé. Mais le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le nouveau ministère, quel que soit son nom, se sont montrés nonchalants à cet égard.

• (9.00 p.m.)

Tout le monde, me semble-t-il, serait d'accord pour vouloir investir des fonds afin d'essayer de vendre nos denrées agricoles. Il faudrait dire la vérité en ce qui concerne le blé. La Commission canadienne du blé ne vend pas de blé; c'est la société James Richardson and Sons qui en vend. Ce sont des courtiers, et non la Commission qui vend le blé. A mon avis, M. McNamara n'a jamais vendu un boisseau de blé, bien qu'il ait vendu d'autres choses. Le ministre du Commerce (M. Pepin) est un bon vendeur. Il me semble qu'il pourrait bien faire ce qu'ont fait d'autres ministres, y compris un ancien ministre du Commerce qui siège maintenant à ma droite en qualité de député de Prince Édouard-Hastings (M. Hees), soit réunir tous ceux qui dans le monde entier s'occupent de notre commerce. La dernière fois qu'on a décidé de mener une campagne de ce genre, on a réalisé des ventes. Certes, on a beaucoup palabré pour déterminer à qui, en réalité, le mérite en revenait, mais il est un fait que nous nous sommes embarqués dans une campagne de vente et qu'elle a réussi.

Nous aurons toujours des récoltes record périodiquement au Canada, et plus souvent qu'autrement les récoltes les plus abondantes ne coïncideront pas avec les années où les plus grosses ventes sont possibles. Nous devons donc découvrir un moyen d'égaliser les recettes.

Une voix: Les deux ministres sont partis.

M. Peters: Ils peuvent s'absenter pour un entretien. Leur formule pour résoudre ce problème consistait à verser une avance en espèces à l'agriculteur. Le député d'Assiniboia a déclaré qu'il recommanderait un retour aux contingents de l'an dernier, et qu'il insisterait dans ce sens. Il n'est pas franc. Il l'a déjà fait, et la Commission du blé l'a envoyé au diable. Je tiens ce renseignement de son propre journal, le *Times* d'Assiniboia. Voilà les problèmes qui se posent à tous les gouvernements, non seulement au gouvernement au pouvoir. Je signale que le ministre ferait bien de songer à résoudre certaines des difficultés à long terme. Son ministère lui apportera toutes sortes de raisons pour démontrer que rien ne peut se changer, mais je lui recommande d'examiner certaines propositions entièrement nouvelles.

Une d'elles concernerait les gouvernements provinciaux. Les députés ont tort s'ils pensent que l'agriculture est dans le marasme seulement dans l'Ouest canadien. Les problèmes sont les mêmes d'une extrémité à l'autre du pays; ils découlent de notre capacité de surproduire et de notre échec dans la vente. Le comité de l'agriculture a voyagé partout au Canada et c'est en ma qualité de membre que j'ai constaté les changements énormes qui se sont produits dans l'agriculture de l'Est, depuis la petite ferme privée jusqu'au complexe agro-industriel.

La ferme familiale était mal prise parce que le fermier ne pouvait pas vendre ses produits assez chers pour payer ses frais de production. Lorsque le chèque pour la crème ne suffit pas à payer la ferme, ou lorsque le chèque pour le lait nature ne permet pas au fermier de maintenir son exploitation, l'industrie tout entière est en péril. Je suppose que quelques fermiers peuvent supporter une partie du fardeau que leur imposent leurs piètres revenus en se serrant davantage la ceinture, mais les grosses entreprises sont organisées pour produire efficacement pour des marchés qui leur offrent un certain prix. Si ce prix change, l'industrie se retrouve dans une situation très précaire.

Considérons l'industrie du poulet à griller dans ses rapports avec la production des œufs. Québec a le quasi-monopole de la production des poulets et l'Ontario, celui des œufs. On peut faire jouer les intérêts des producteurs d'œufs dans une province contre ceux des producteurs de poulets dans l'autre, au point où les organismes établis ne sont plus rentables. A mon grand étonnement, j'ai appris que le Québec ne s'intéressait nullement à l'établissement d'offices de commercialisation pour divers groupes de produits. Le ministre provincial de l'Agriculture a dit qu'il ne tenait pas à créer un office de commercialisation mais qu'il endosserait toute proposition du gouvernement fédéral en ce domaine.

Le ministre fédéral a sûrement entendu des propos semblables au hasard des conférences et il sait que le loup-garou constitutionnel n'est plus un obstacle aussi sérieux. C'est ce que nous avons appris et c'est ce que nous lui dirons s'il permet au comité de déposer un rapport. S'il veut bien présenter une loi de commercialisation de portée nationale, les provinces l'accepteront. Ce sera l'unique moyen d'en arriver à une réglementation efficace.

Nous autres, Canadiens, devrions assumer la responsabilité d'une commercialisation ordonnée de nos produits agricoles. Aujourd'hui, le ministre d'État (M. Lang) a dit que